



AVENANT — ACCÈS INDIVIDUEL À L'ESPACE PARTENAIRES ET À L'ASSISTANT IA MILAN CIP

Pris en application de la convention de partenariat commercial conclue entre MILAN CIP et l'agence [NOM DE L'AGENCE]

Agence :	[Nom de l'agence]
Commercial :	[Nom Prénom]
Email professionnel :	[email]
Téléphone :	[téléphone]
Photo transmise :	☐ oui ☐ non (jointe séparément)

Le présent avenant formalise l'accès individuel de [Nom Prénom] à l'Espace Partenaires et à l'Assistant IA MILAN CIP, dans les conditions de l'article 2.2 de la convention de partenariat commercial en vigueur entre MILAN CIP et l'agence partenaire mentionnée ci-dessus. Il en complète les dispositions sans les modifier.

Rappel des conditions applicables

- L'identifiant et le mot de passe attribués sont strictement personnels et confidentiels ; ils ne doivent être partagés avec aucun tiers, y compris d'autres collaborateurs de l'agence.
- Cet accès suppose la réalisation d'un minimum d'une (1) dénonciation par période de quinze (15) jours calendaires ; à défaut, il repasse simplement en accès de base, sans conséquence sur les autres dispositions de la convention (articles 2.2 et 2.3).
- Aucune donnée confidentielle ou sensible (bancaire, de santé, etc.) ne doit être transmise à l'Assistant IA (article 7 de la convention).
- Les dossiers générés par ce commercial afficheront automatiquement son nom, sa photo, son email et son téléphone professionnels.

Le présent avenant est signé par le commercial concerné, le représentant de l'agence partenaire, et MILAN CIP.

Fait à Antibes, le [date], en trois exemplaires originaux.

Le commercial :

Pour l'agence [NOM] :

Pour MILAN CIP :

[Nom Prénom]

[Nom Prénom, directeur d'agence]

Benjamin MILAN